

AFRICAN UNION
الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE
UNIÃO AFRICANA

P.O. Box: 3243, Addis Ababa, Ethiopia, Tel.:(251-11) 551 38 22 Fax: (251-11) 551 93 21
Email: situationroom@africa-union.org, oau-ews@ethionet.et

CONSEIL DE PAIX ET DE SECURITE
225^{ème} REUNION
14 AVRIL 2010
ADDIS ABEBA, ETHIOPIE

PSC/PR/COMM.(CCXXV)

COMMUNIQUE DE PRESSE

COMMUNIQUE DE PRESSE

Le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine (UA), en sa 225^{ème} réunion tenue le 14 avril 2010, a suivi une communication de Monsieur Jakob Kellenberger, Président du Comité international de la Croix rouge (CICR), sur les activités du CICR en Afrique.

Le Conseil s'est félicité de la coopération et des consultations régulières qui existent entre l'UA et le CICR dans le cadre des activités conduites par cette organisation en vue de la promotion et du respect du droit international humanitaire dans les situations de conflits armés en Afrique.

Le Conseil a réaffirmé l'attachement indéfectible de l'UA au respect des droits humains et du droit international humanitaire, ainsi qu'au caractère sacré de la vie humaine, tel que consacré par l'article 4 (o et m) de l'Acte constitutif de l'UA et l'article 4 (c) du Protocole relatif à la création du Conseil de paix et de sécurité de l'UA.

Le Conseil et le CICR se sont réjouis de l'adoption, en octobre 2009, de la Convention de l'UA sur la protection et l'assistance aux personnes déplacées internes en Afrique, qui vient ainsi renforcer les instruments juridiques existants de l'UA relatifs aux questions humanitaires. Le Conseil a demandé à la Commission, dans le cadre de la mise en œuvre de cette Convention, de travailler en étroite collaboration avec le CICR et les autres partenaires concernés.

Le Conseil a également souligné la nécessité pour la Commission de l'UA et le CICR de travailler en étroite collaboration et de mettre en œuvre des activités spécifiques dans le cadre de l'Année de la Paix et de la Sécurité en Afrique.

Addis Abéba, le 14 avril 2010